

**Muriel LECERF**

Adjointe déléguée aux marchés publics,  
aux travaux et aux seniors

**M. MOREL, Président**

Association « Vaulx-en-Velin  
Village »  
13 rue Jean et Joséphine Peyri  
69120 Vaulx-en-Velin

**Direction générale des services**

Réf. : C575/2015

Affaire suivie par : H. NGUYEN

Objet : Extension de l'école maternelle Langevin

Le 21 octobre 2015

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 7 octobre 2015 relatif à l'extension de la maternelle du Groupe Scolaire Langevin.

En premier lieu, un permis de construire a bien été déposé au cours de l'été 2015 et enregistré sous le numéro 69256 15 00044.

Au niveau réglementaire, le terrain où est situé le projet est en zone N2b du PLU, dans un polygone d'implantation et dans le périmètre de l'emplacement réservé aux équipements publics n°40 qui est destiné justement à l'extension du groupe scolaire. Le règlement indique qu'en zone N2b l'extension des constructions existantes est autorisée dès lors que ces travaux n'ont pas pour effet d'augmenter de plus de 20% la surface de plancher, ce qui est le cas pour ce projet. Le règlement indique également qu'en zone N2b, les constructions d'équipements publics sont autorisées dès lors qu'elles sont localisées dans des polygones d'implantation, ce qui est le cas. Enfin, le projet est conforme à l'emplacement réservé n°40.

Ainsi, le projet est parfaitement compatible avec la réglementation en vigueur du PLU.

.../...

... / ...

La nécessité d'extension de cette école fait suite à l'augmentation importante des effectifs scolaires qui n'a pas été anticipée par l'équipe municipale du mandat précédent. Le projet retenu pour l'extension n'a fait l'objet d'aucune démolition et a été étudié dans un objectif permanent d'optimisation des coûts : à ce titre, nous avons retenu la mise en œuvre de bâtiments modulaires à la place d'une partie du préau.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération respectueuse.

L'adjointe déléguée aux  
marchés publics, aux travaux et  
aux seniors



**Muriel LECERF**